

## Bulletin technique

# Agriculture biologique



## Les paillages utilisables en AB et la gestion des passe-pieds

Maraîchage et Légumes  
Nouvelle-Aquitaine



Paillage paille. Crédit photo : Benoît VOELTZEL – CDA 17

Aujourd'hui limiter l'enherbement dans les cultures maraîchères est primordial pour gagner en efficacité, en qualité, en vitesse de récolte et en rendement.

Pour les légumes plein champ, de nombreux appareils mécaniques permettent de travailler le sol tout au long de la culture pour limiter le développement des adventices. Mais ils ne sont pas adaptés à toutes les cultures.

**Sur certaines cultures, particulièrement celles sous tunnels, l'utilisation de paillage est fortement conseillée. Lequel choisir ?**

### Paillage des cultures : pourquoi ?

En règle générale, un paillage :

- Protège la structure du sol
- Limite l'évaporation du sol
- Réduit les pertes par lessivage
- Réduit les risques phytosanitaires
- Limite les souillures sur les fruits récoltés (une vigilance doit néanmoins avoir lieu lors de l'utilisation de plastiques biodégradables sur courge et melons)
- Limite l'enherbement
- Réchauffe le sol (selon le type de matériaux)
- Améliore la précocité (selon le type de matériaux)

## Avantages et limites des différents paillages

	Avantages	Limites	Choix
<b>Paillage plastique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facile à poser</li> <li>- Durée de vie assez longue, selon l'épaisseur</li> <li>- Sous serre : possibilité de le récupérer, notamment celui utilisé pour les salades (nettoyage et stockage important)</li> <li>- Favorable au réchauffement et à la gestion de la précocité selon les matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de pose (le sol doit être bien préparé et humide et il faut veiller à avoir un bon ancrage sur les côtés)</li> <li>- Impacts négatifs sur l'environnement (consommation de matières premières fossiles)</li> <li>- Collecte et recyclage parfois difficiles et coûteux</li> <li>- Pour le plein champ et certaines cultures sous serres : il est changé chaque année</li> </ul>	Plastique noir ou marron à minima 15µ pour la gestion de l'herbe
<b>Paillage biodégradable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se dégrade plus ou moins rapidement au long de la culture</li> <li>- Se broie et se mélange facilement au sol après la fin de culture</li> <li>- Composé d'amidon végétal ou PLA ou copolyester</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parfois fragile à poser</li> <li>- Ne pas utiliser la technique du semis direct après un paillage biodégradable</li> <li>- Stocker les rouleaux à l'abri de l'humidité</li> </ul>	Paillage de 12 à 20µ.  Choix à adapter à la culture et à la durée de vie attendue
<b>Paillage naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'incorpore facilement au sol en fin de culture</li> <li>- Contribue à l'entretien en matières organiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de la ressource (des apports en couche épaisse pour un bon résultat sur la gestion de l'herbe)</li> <li>- Réchauffement et précocité à étudier selon les matériaux</li> <li>- Vigilance sur la colonisation par ravageurs (souris, campagnols, limaces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitez tout paillage acidifiant (écorce de pin, aiguille de pin)</li> <li>- Paille, foin... doivent être assez propres pour éviter d'apporter des graines d'adventices</li> </ul>

## Réglementation

Pour lutter contre l'envahissement des mauvaises herbes, le guide de lecture de l'agriculture biologique prévoit que seuls les moyens cités aux articles 5-f et 12 du RCE/884/2007 sont utilisables :

- Rotation, procédés mécaniques de culture (binage, buttage, hersage, travail du sol), désherbage thermique, solarisation.
- Les paillages naturels (**composants listés à l'annexe I dont le paillage végétal**) et ou plastiques biodégradables **répondant à la norme NF EN 17033**, paillages papier. Ces paillages ne doivent pas être issus d'OGM.

- Les paillages non biodégradables respectant la réglementation sur la récupération des déchets.
- Les paillages **oxodégradables** aussi appelés « fragmentables » sont interdits.

Source :  
Paillages : <https://certification-bio.fr/actualites/guide-de-lecture-version-janvier-2020/>

### La spécificité des paillages biodégradables

Pour rappel en juillet 2019, le Comité des Plastiques Agricoles (CPA) est intervenu auprès de l'INAO pour revoir la décision de retirer les paillages biodégradables du guide de lecture du 8 janvier 2020 comme intrants en Agriculture Biologique.

De ce fait, les organismes certificateurs sont de nouveau en mesure d'inclure ces produits à la liste des intrants autorisés.

Les producteurs pratiquant l'agriculture biologique peuvent donc utiliser ces paillages.

La norme NF EN 17033 publiée en février 2018 est citée en référence, elle précise :

- La classification des films en fonction de leur durée de vie dans les sols pour une culture donnée
- Les techniques d'essais de la biodégradabilité
- Le marquage des produits et leur étiquetage.

Elle permet également de contrôler les taux de métaux lourds et la biodégradabilité en s'appuyant sur des essais en champs et l'écotoxicité de ces films.

*« Les paillages plastiques biodégradables qui répondent aux exigences de la norme NF EN 17033 et non issus d'OGM sont donc bien autorisés en Agriculture Biologique. »  
(Extrait communiqué de presse CPA)*

## Exemples de paillage naturel

### Paillage de chanvre



*Paillette de Chanvre au pied de l'aubergine*  
Crédit photo : Sylvie SICAIRE (CDA 16)



*Toile de chanvre*

Crédit photo : Sylvie SICAIRE (CDA 16)

### Paillage paille



Crédit photo : Benoît VOELTZEL (CDA 17)



Crédit photo : Benoît VOELTZEL (CDA 17)

## Quels choix pour l'entretien des passe-pieds ?

### Bâchage du passe pied

- Soit **le tunnel est bâché entièrement avec une bâche** : noire plastique côté sol et blanche en surface (une épaisseur un peu plus importante que 20 microns est recommandée pour éviter de glisser)
- Soit de la **toile tissée horticole est utilisée.**



Crédit photo : Benoît VOELTZEL (CDA 17)



Crédit photo : Benoît VOELTZEL (CDA 17)

### Paillage du passe pied

En fraise sous tunnel, des producteurs paillent les allées avec de la paille afin de les tenir propres et sèches pour déposer la caisse de récolte.

Le paillage végétal en plein champ est moins rencontré du fait du risque d'envahissement par des mulots et campagnols.

### Enherbement

En tunnel ou en plein champ, dans le cas de planches permanentes, il est possible d'imaginer un enherbement de l'allée : soit spontané, soit mis en place.

Il faudra penser à calculer l'espacement entre les allées selon l'outil de tonte utilisé (tondeuse ou débrousailluse) et bien réfléchir le choix des espèces pour éviter l'envahissement des planches



Crédit photo : Nathalie DESCHAMP (CDA 24)

### Arrachage manuel

Il se pratique :

- avec des outils spécifiques, tels que sarclette.
- ou arrachage à la main.

-----  
Rédaction :

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**

**Nathalie DESCHAMP**

[nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr](mailto:nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr)

Relecteurs :

Chambre d'agriculture de la **Charente**

**Sylvie SICAIRE :**

[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la

**Charente-Maritime**

**Benoît VOELTZEL**

[benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des

**Pyrénées-Atlantiques**

**Gaëlle BERNADAS :**

[g.bernadas@pa.chambagri.fr](mailto:g.bernadas@pa.chambagri.fr)

Retrouvez toutes les ressources et publications en maraîchage et légumes bio des Chambres d'agriculture (fiches techniques 2020, guides...) [ICI](#)

Newsletter de l'@B  
« Les actualités AB des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine »



- Pour recevoir les prochaines newsletters : merci d'adresser votre demande aux contacts en fin de document.
- Les newsletters sont mises en ligne sur le site de la Chambre régionale d'agriculture.
- Prochaine newsletter : **février 2021**

La revue technique ProFilBio (numéro 11 – octobre 2020)

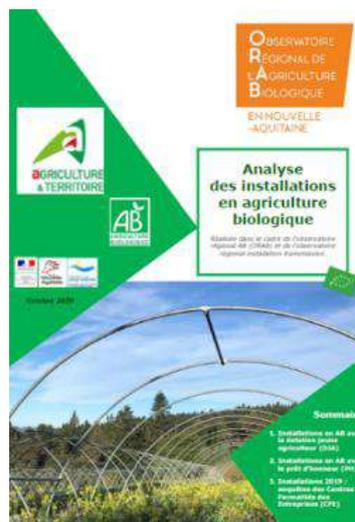


Publiée par les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et Bio Nouvelle-Aquitaine.

Dans chaque numéro, une rubrique est consacrée à l'élevage herbivore.

- Pour recevoir les prochains numéros de ProFilBio (envoi mail gratuit), cliquer [ICI](#).
- Pour consulter [les numéros déjà parus](#).
- Prochain numéro : **mars 2021**

Les installations en AB



Pour tout savoir sur les installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA), avec le prêt d'honneur (PH) et avec le CFE.

**[ANALYSE DES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE](#)**

Les chiffres de l'AB en Nouvelle-Aquitaine en 2019



Pour tout savoir sur les productions en AB (dont l'élevage bovin, ovin...) et la conjoncture.

**[CHIFFRES 2019 ET TENDANCES 2020](#)**

Bulletin de Santé du Végétal



Pour recevoir les éditions BSV Nouvelle-Aquitaine (gratuit) : <http://archives emailing-asp.com/4/3360/inscription.html>

Pour consulter les éditions BSV déjà parues : cliquer [ICI](#)

## Contacts en département

Chambre d'agriculture de la **Charente**

**Sylvie SICAIRE :**

[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la

**Charente-Maritime**

**Benoît VOELTZEL**

[benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**

**Jean-Claude DUFFAUT**

[jc.duffaut@correze.chambagri.fr](mailto:jc.duffaut@correze.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la **Creuse**

**Noëllie LEBEAU**

[noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr](mailto:noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**

**Nathalie DESCHAMP**

[nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr](mailto:nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des **Landes**

**Emmanuel PLANTIER**

[emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr](mailto:emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture du **Lot-et-Garonne**

**Cécile DELAMARRE**

[cecile.delamarre@cda47.fr](mailto:cecile.delamarre@cda47.fr)

Chambre d'agriculture des

**Pyrénées-Atlantiques**

**Gaëlle BERNADAS :**

[g.bernadas@pa.chambagri.fr](mailto:g.bernadas@pa.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la **Vienne**

**Geoffrey MONNET**

[geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**

**Christophe DERUELLE**

[christophe.deruelle@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:christophe.deruelle@haute-vienne.chambagri.fr)



*Ce bulletin a été réalisé par le groupe production des Chambres d'agriculture « Maraîchage et Légumes bio », avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.*



TERRES d'AVENIR